AUTO ECOLE JAMES Sarl

42 Quai des Bons Enfants
88 000 EPINAL
Tél : 03 29 82 57 58
N° de Siret : 411 758 220 00015
N°d'Agrément E. 02.088.0341.0
Code APE 8553 Z

Pistes Privées
57 Route d'Epinal
88 390 UXEGNEY
Tél : 03 29 82 57 58

1. Le permis CPF est réservé aux demandeurs d'emploi dans le cadre d'un projet professionnel

Depuis le **20 février 2026**, l'utilisation du CPF pour les permis du groupe léger (**catégories B, A1, A2, B1, BE**) n'est plus accessible librement à tous. Elle est strictement réservée : [1]

- Aux **demandeurs d'emploi** inscrits à **France Travail**.
- Aux salariés uniquement s'ils obtiennent un **co-financement obligatoire d'un tiers** (employeur, OPCO, Région, etc.) d'un montant minimal. [1]
 Note : Les permis du groupe lourd (poids lourds, transport de voyageurs) restent accessibles à tous sans restriction de statut. [1, 2]

2. Instauration d'un plafond à 900 €

Pour les permis légers (notamment le permis B), la mobilisation des droits CPF est désormais **plafonnée à 900 € au maximum**. [1, 2]

- Si le forfait de l'auto-école dépasse ce montant, le demandeur d'emploi doit solliciter une aide complémentaire ou payer la différence.
- **Exonération du reste à charge :** Contrairement aux salariés qui doivent payer une participation forfaitaire obligatoire (ticket modérateur), les demandeurs d'emploi inscrits à France Travail en sont **exonérés**. [1, 2, 3, 4]

3. Changements majeurs du côté de France Travail (Pôle Emploi)

La bascule de réglementation a profondément réformé le rôle de l'opérateur public :

- **Suppression de l'aide directe au permis B :** Depuis le **1er avril 2026**, l'ancienne aide directe de France Travail (qui s'élevait jusqu'à 1 200 € versés à l'auto-école) est **officiellement supprimée**. [1, 2]
- **Mécanisme d'abondement CPF :** France Travail n'intervient plus en direct, mais via la plateforme **Mon Compte Formation**. Si les droits CPF du demandeur d'emploi sont inférieurs à 900 € ou insuffisants pour couvrir la formation de l'auto-école, le conseiller peut valider un **abondement financier complémentaire** (jusqu'à 1 200 € selon le profil et le projet professionnel). [1, 2, 3]

Modèle

Procédé de positionnement 1

DÉROULEMENT
du procédé de positionnement

Renseignements d'ordre général	
Noms / Prénoms	
Coordonnées	
Expérience(s) professionnelle(s)	
Prescripteur	
Financeur	

Projet professionnel	
Attente	
Motivation(s)	

Disponibilité pour la formation	
Temps consacré à la formation	
Périodes, horaires, journées pour la formation	
Expérience(s)	

Modalités complémentaires qui peuvent venir compléter l'entretien
Exemple : test en situation de conduite, modalités de transmission du compte rendu...

Modèle

Procédé de positionnement 2

DÉROULEMENT
du procédé de positionnement

Renseignements d'ordre général	
Noms / Prénoms	
Coordonnées	
Expérience(s) professionnelle(s)	
Prescripteur	
Financeur	

Questionnaire
1. Quelle formation est concernée par l'inscription :
2. Quelles sont vos attentes vis-à-vis de la formation : *Exemple : apprendre à maitriser le véhicule, obtenir le permis de conduire...*
3. Quelles sont vos motivations : *Exemple : projet professionnel, apprentissage théorique, apprentissage pratique...*
4. Quel est votre disponibilité ? *Exemple : journées / créneaux disponibles...*

LA FORMATION PROFESSIONNELLE, QU'EST-CE QUE C'EST ?

La formation professionnelle, c'est la possibilité d'**acquérir des compétences** tout au long de sa vie professionnelle, quel que soit son diplôme, pour **choisir son métier**.

COMMENT CHOISIR SA FORMATION ?

Grâce à l'application, accédez à **l'ensemble de l'offre de formation** en France.

Si vous avez besoin d'un accompagnement, des **conseillers en évolution professionnelle** sont présents sur tout le territoire pour vous aider gratuitement à définir et mettre en œuvre votre projet professionnel.

MON CONSEIL EN ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE

Pour trouver le conseiller **le plus proche de chez vous**, renseignez-vous, selon votre situation, auprès de Pôle emploi, Cap emploi, l'Apec, votre mission locale ou de votre opérateur régional de conseil en évolution professionnelle à partir de janvier.

FORMATION JE PASSE À L'ACTION

La formation, la clé d'un parcours professionnel réussi.

Et si vous passiez à l'action ?

Téléchargez l'application **MonCompteFormation** ou rendez-vous sur le site web **www.moncompteformation.gouv.fr**

Application gratuite :

Télécharger dans l'App Store

DISPONIBLE SUR Google Play

Des questions techniques sur le site ou l'appli ? Appelez gratuitement le **09 70 82 35 51**

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DU TRAVAIL

Une gestion Caisse des Dépôts GROUPE



Avec l'appli MonCompteFormation

1 CONSULTEZ VOS DROITS

Avec votre **numéro de sécurité sociale et une adresse e-mail valide**, accédez directement à votre compte formation.

Chaque année, **500 euros** (dans la limite d'un plafond de 5 000 euros) sont versés sur votre compte formation.



Pour les personnes peu ou pas qualifiées ou en situation de handicap, **800 euros** sont versés chaque année (dans la limite d'un plafond de 8 000 euros).

2 CHOISISSEZ VOTRE FORMATION

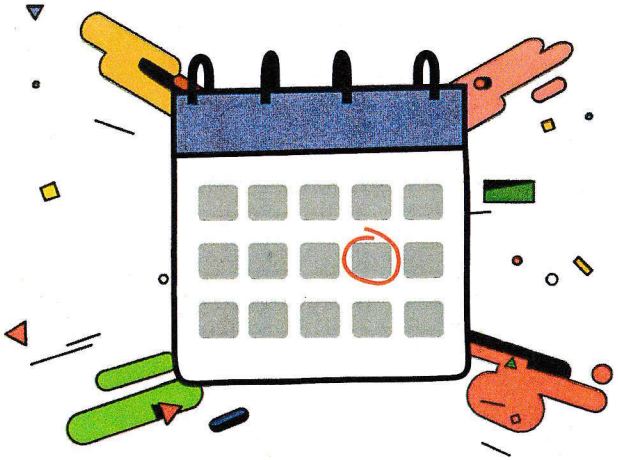
Trouvez la formation qui **correspond le mieux à vos besoins**, en ligne ou près de chez vous !



Le **catalogue des formations** est mis à jour en temps réel.

3 PARTEZ EN FORMATION

Réservez et payez votre formation avec vos droits à la formation.



Les organismes de formation auront **48 heures** pour répondre à votre demande d'inscription !

Attestation sur l'honneur
pour s'inscrire à une formation « Permis de conduire »

Vous avez choisi de mobiliser vos droits CPF pour obtenir un permis de conduire de la typologie mentionnée à l'article R. 221-4 du code de la route :

- ❑ B
- ❑ C1
- ❑ C
- ❑ D1
- ❑ D
- ❑ C1E
- ❑ CE
- ❑ D1E
- ❑ DE

Cette possibilité implique cependant deux conditions d'éligibilité :
1° que l'obtention du permis de conduire contribue à la réalisation de votre projet professionnel ou à favoriser la sécurisation de votre parcours professionnel ;
2° que vous ne faites pas l'objet d'une suspension de permis de conduire, d'une interdiction de solliciter un permis de conduire ou d'une récupération de points.

Merci de répondre au questionnaire ci-dessous en fonction d'un des deux cas dont vous relevez :

Cas n°1 L'obtention du permis de conduire contribuerait à la réalisation de votre projet professionnel.
Dans ce cas, lequel ?

.....

Cas n°2 L'obtention du permis de conduire contribuerait à la sécurisation de votre parcours professionnel car :

- ❑ Il facilitera votre recherche d'emploi
- ❑ En application d'une clause de mobilité géographique, votre lieu de travail est maintenant significativement éloigné de votre domicile
- ❑ Vous serez bientôt amené(e) à travailler en horaire décalé (notamment la nuit)
- ❑ Vous êtes amené(e) à exercer des contrats de travail successifs sur des lieux éloignés de votre domicile

Autre :

Attention, si vous êtes actuellement en emploi, il faut savoir que :

L'obtention du permis de conduire vise à permettre une évolution professionnelle, au sein de votre entreprise ou en-dehors de celle-ci.

L'obtention d'un permis de conduire n'a pas pour objet de permettre votre adaptation au poste de travail que vous occupez au sein de votre entreprise.

Si l'obtention du permis est nécessaire à l'adaptation au poste de travail que vous occupez actuellement, alors la préparation de celui-ci peut être financée par votre entreprise. N'hésitez pas à vous rapprocher de votre employeur.

Je soussigné M/ Mme

.....

domicilié(e) à

.....

.....

certifie sur l'honneur :
L'exactitude des informations mentionnées dans le présent document et ne pas faire l'objet d'une suspension en cours de mon permis de conduire ou d'une interdiction de solliciter un permis de conduire, ni être en recherche d'une récupération de points de permis de conduire.

A

Le

Signature :

NEPH :

L'attestation doit être conservée par l'organisme de formation. Elle peut être demandée à tout moment par la Caisse des Dépôts.